

## **ExonHit lance une augmentation de capital réservée de 1,5 million d'euros éligible au dispositif fiscal de la Loi TEPA**

**Paris, France – le 14 mai 2010** – ExonHit Therapeutics, société biopharmaceutique cotée sur Alternext (ALEHT), faisant usage de l'autorisation votée par l'Assemblée générale mixte du 10 mai 2010 (quinzième résolution), envisage une augmentation de capital d'un montant maximum de 1,5 million d'euros, prime d'émission incluse, par levée de fonds selon les modalités décidées par le Directoire ce jour. Cette opération dirigée par ARKEON Finance est réservée aux investisseurs intéressés par une réduction de l'impôt sur la fortune (ISF) dans le cadre de la Loi TEPA.

*« A la demande d'un grand nombre de nos actionnaires et afin de profiter des dispositions offertes par La Loi TEPA, le Directoire qui s'est réuni aujourd'hui a décidé de lancer cette augmentation de capital réservée », a déclaré le D<sup>r</sup> Loïc Maurel, Président du Directoire d'ExonHit Therapeutics.*

La période de souscription sera ouverte du 17 mai au 9 juin 2010. Les demandes de souscription seront traitées par ordre d'arrivée, selon la règle du « premier arrivé, premier servi ». La société se réserve le droit de clôturer l'opération par anticipation si la somme de 1,5 million d'euros est atteinte avant le 9 juin 2010. Il n'y aura donc pas de mécanisme de réduction car la sur-souscription ne sera pas possible.

Le prix d'émission fixé par le Directoire, dans le cadre de la quinzième résolution, est de 3,09 euros, sans décote par rapport au cours de clôture de ce jour, vendredi 14 mai. Cette augmentation de capital représenterait la création d'un maximum de 485 436 titres nouveaux, soit une dilution maximum de 1,46 % par rapport aux 32 821 282 actions actuellement en circulation.

Cette émission d'actions ne constitue pas une offre au public et n'a, en conséquence, pas été soumise à la procédure de visa de l'Autorité des marchés financiers.

### **A propos de la Loi TEPA**

La loi N°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, dite « Loi TEPA » permet une réduction d'ISF égale à 75% des sommes investies dans certaines PME éligibles dans la limite de 50 000 euros (soit un versement maximum de 66 666 euros). Le souscripteur s'engage à conserver les titres acquis pendant une période minimale de 5 ans. Cette réduction d'ISF est assortie d'un deuxième avantage : les actions nouvelles ExonHit souscrites dans ce cadre ne rentrent pas dans le patrimoine du souscripteur. Elles seront exonérées d'ISF, au titre de l'année 2010 et des années suivantes, sans limitation de montant et sans engagement de conservation. Seules les personnes physiques domiciliées fiscalement en France peuvent bénéficier de la Loi TEPA.

## **A propos d'ExonHit Therapeutics**

ExonHit Therapeutics (Alternext : ALETH) est une société biopharmaceutique active à la fois dans le thérapeutique et le diagnostic. ExonHit s'appuie sur une plateforme technologique propriétaire d'analyse de l'épissage alternatif de l'ARN pour développer des diagnostics sanguins innovants et des thérapies ciblant les maladies neurodégénératives et les cancers. La Société a une stratégie d'investissement équilibrée, avec des programmes de recherche internes et des collaborations stratégiques, notamment avec bioMérieux et Allergan.

ExonHit Therapeutics est basée à Paris et a une filiale américaine à Gaithersburg dans le Maryland. La Société est cotée sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris. Pour toute information complémentaire, visitez le site : <http://www.exonhit.com>.

## **Avertissement**

*Ce communiqué comporte des éléments non factuels, notamment et de façon non exclusive, certaines affirmations concernant des résultats à venir et d'autres événements futurs. Ces affirmations sont fondées sur la vision actuelle et les hypothèses de la Direction de la Société. Elles incorporent des risques et des incertitudes connues et inconnues qui pourraient se traduire par des différences significatives au titre des résultats, de la rentabilité et des événements prévus.*

*En outre, ExonHit Therapeutics, ses actionnaires et ses affiliés, administrateurs, dirigeants, conseils et salariés respectifs n'ont pas vérifié l'exactitude des, et ne font aucune déclaration ou garantie sur, les informations statistiques ou les informations prévisionnelles contenues dans le présent communiqué qui proviennent ou sont dérivées de sources tierces ou de publications de l'industrie ; ces données statistiques et informations prévisionnelles ne sont utilisées dans ce communiqué qu'à des fins d'information.*

*Enfin, le présent communiqué peut être rédigé en langue français et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.*

## **Contacts**

### **ExonHit Therapeutics**

Corinne Hoff  
01 58 05 47 04  
[corinne.hoff@exonhit.com](mailto:corinne.hoff@exonhit.com)

### **ARKEON Finance**

Stéphanie Darrieus  
01 53 70 29 36  
[stephaniedarrieus@arkeonfinance.fr](mailto:stephaniedarrieus@arkeonfinance.fr)